

Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

N° 0 0 0 3 2

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au bureau du Haut Commissariat des Droits de l'Homme et en référence à sa Note Verbale du 27 août 2018, se référant à la Résolution du Conseil A/HRC/RES/38/4 du 16 juillet 2018 sur les droits de l'homme et changements climatiques, relative à la préparation d'une étude analytique sur "l'intégration d'une approche sensible au genre dans les mesures prises pour le climat au niveau local, national, régional et international, pour le plein exercice effectif des droits des femmes", a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, la contribution des autorités marocaines sur cette question.

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations internationales saisit cette occasion pour renouveler au bureau du Haut Commissariat des Droits de l'Homme, les assurances de sa haute considération.

Genève, 7 janvier 2019

Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
Genève
to: registry@ohchr.org
bschachter@ohchr.org





Royaume du Maroc

Eléments de réponse au Questionnaire :

« Droits de l'Homme et les changements climatiques »

Dans le cadre de l'élaboration d'une étude analytique sur « l'intégration d'une approche sensible au genre dans les mesures prises pour le climat au niveau local, national, régional, et international, pour un plein exercice effectif des droits des femmes », Conformément à la Résolution 38/4 du conseil de Droits de l'Homme, les Autorités Marocaines ont l'honneur de contribuer à la réalisation de ladite étude par la transmission des éléments de réponse au questionnaire transmis à cet effet.

1. Impacts des effets néfastes des changements climatiques sur le plein exercice effectif des droits par les femmes.

En raison de leurs vulnérabilités les femmes se trouvent souvent les plus exposées aux impacts négatifs de la dégradation de l'environnement, notamment en cas de l'érosion de la biodiversité, la raréfaction des ressources en eau, la désertification ...etc.

Au Maroc d'après sa position géographique, se trouve exposé aux impacts négatif des changements climatiques notamment les effets néfastes de la sécheresse sur le droit à l'eau en quantité suffisantes et en qualité acceptable, et par conséquent sur la sécurité hydrique pour les hommes et les femmes de différentes régions du Maroc.

Les femmes au Maroc peuvent subir les effets néfastes de ce phénomène de la sécheresse plus que les hommes notamment dans les zones rurales, en effets les femmes, en cas de baisse des niveaux des eaux souterraines des puits ou dans les autres sources d'eau, elles se trouvent obliger de parcourir de longues distances à pied pour s'approvisionner en eau potable.

Par conséquent, le temps consacré par les femmes à l'amenée de l'eau constitue un double impact direct d'une part cela exerce une pression physique sur leur corps, ainsi qu'elles peuvent être exposées aux multiples risques dans leur chemin d'amenée l'eau, d'autre part, cette activité quotidienne réduira le temps consacré aux tâches génératrices de revenu et sur la scolarisation des filles.

2. Engagement, loi ou autres mesures pertinents pour promouvoir une approche sensible au genre dans les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Conscient et convaincu du rôle important que joue les femmes dans l'atteinte des objectifs du développement durable en respectant les principes fondamentaux de la légalité de la parité dans tous les domaines, le Maroc a adopté en 2017 la stratégie d'institutionnalisation du genre dans le secteur de l'environnement et de développement durable (SIGEDD).

La dite stratégie vise également à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'accès, de gestion et de protection des ressources naturelles, et de renforcement de l'autonomisation économique des femmes oasiennes et de leur capacité d'adaptation aux changements climatiques.

Parmi les objectifs réalisés par SIGEDD on peut citer :

- Intégration du genre dans la protection de l'environnement et le développement durable ;
- Intégration du genre dans le convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- Implication des femmes dans les négociations climatiques.

Dans le même sens, le Maroc a élaboré une stratégie d'instrumentalisation de l'approche genre dans les politiques et les programmes liés au secteur de l'environnement par le renforcement de l'autonomisation économique des femmes ainsi que leur capacité d'adaptation aux changements climatiques, parmi les actions de la dite stratégie on site :

- Subvention aux associations féminines œuvrant dans le domaine environnemental ;
 - Appui à la recherche au développement, les candidatures féminines sont fortement encouragées ;
 - Un Prix spécial est accordé annuellement à la femme entrepreneur dans le cadre du Programme Cleantech ;
 - Intégration des indicateurs du genre dans les programmes liés à la protection environnementale.
- 3. Résumé de toute donnée pertinente qui reflète la façon dont les effets néfastes des changements climatiques ont affecté les femmes et les filles, en prenant compte des formes multiples et croisées de discrimination.**

D'après le recensement général de la population et de l'habitat du Maroc en 2014, les femmes représentent près de 50% de la population. Le même pourcentage des femmes en milieu rural, ces dernières se trouvent les plus touchées par les effets des changements climatiques surtout en périodes récurrentes de sécheresses et d'inondations (crues dévastatrices ont parfois plus d'impacts sur les femmes et les filles analphabètes par manque de compréhension des prévisions climatiques).

De même, les changements climatiques ont des effets sur le milieu urbain autant pour les hommes que pour les femmes (conséquences des inondations sur les villes, et des sécheresses sur l'économie nationale et locale).

4- Dispositifs et outils qui peuvent être utilisés pour mesurer et surveiller les impacts des changements climatiques sur le plein exercice effectif par les femmes et les filles de leurs droits.

Le Maroc dispose des dispositifs et outils qui peuvent être utilisés pour mesurer et surveiller les impacts des changements climatiques sur le plein exercice effectif par les femmes et les filles de leurs droits, ces dispositifs peuvent être résumés de la manière suivante :

- Outils et méthodes d'intégration du genre dans les politiques publiques sous le prisme droits humains ;

- Indicateurs genre des projets à mettre en œuvre dans le cadre de la Stratégie d'Institutionnalisation de l'Intégration du genre dans le secteur de l'eau ;
- Indicateurs d'intégration du genre dans le projet du plan national de l'eau en cours d'actualisation ;
- indicateurs d'intégration du genre dans le cadre des plans directeurs d'aménagement des ressources en eau des bassins hydrauliques ;
- Indicateurs d'intégration du genre dans les plans nationaux de lutte contre les sécheresses et les inondations ;
- Indicateurs d'intégration du genre dans les projets spécifiques de développement des ressources en eau conventionnelles et non conventionnelles ;
- Indicateurs d'intégration du genre dans les systèmes d'information permettant d'avoir à tout moment les statistiques du genre concernant les effets des changements climatiques sur les hommes et sur les femmes de différentes régions du Maroc.

5- Identification et présentation des exemples de bonnes pratiques et des défis rencontrés dans la promotion, la protection et la réalisation des droits des femmes dans le contexte des effets négatifs des changements climatiques.

Exemples de bonnes pratiques pour les droits des femmes et des filles dans le contexte des effets négatifs des changements climatiques :

- Une approche participative a été adoptée pour la réalisation des projets du programme de généralisation de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, dont le but est de sensibiliser les usagers hommes et femmes et de les impliquer activement dans le processus de développement ;
- Intégration du genre dans le programme d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des écoles en milieu rural ;
- Intégration du genre dans les études d'impact des barrages sur l'environnement naturelle et socio-économique ;

De même, le Maroc à travers le département de l'eau, a mis en place :

- Des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques qui font partie intégrante du projet du Plan National de l'Eau qui constitue une prolongation de la Stratégie Nationale de l'Eau adoptée en 2009, qui repose sur 3 piliers :
 - Gestion de la demande et valorisation de l'eau ;
 - Gestion et développement de l'offre ;
 - Protection des ressources en eau et du milieu naturel, et adaptation aux changements climatiques.
- Des mesures d'atténuation qui concernent :
 - Equipement des grands barrages par des usines hydroélectriques ;
 - Réalisation des Stations de Transfert d'Energie par Pompage;
 - Production additionnelle en énergie hydroélectrique;
 - la participation des opérateurs privés (PPP) au Micro -centrales ;
 - Protection des bassins versants.

Les actions prises dans le cadre de la coopération internationale, sont les suivantes :

- Formation sur l'intégration du genre dans les politiques publiques sous le prisme droit humain et budgétisation sensible au genre (GIZ-Enabel (CTB)) ;
- Atelier de sensibilisation sur l'approche genre pour le top management du département de l'eau avec GIZ et Enabel(CTB) ;
- Formation en partenariat avec l'Union Européenne dans le cadre du Plan Gouvernemental pour l'Égalité entre les hommes et les femmes (PGE-ICRAM) : la prise en compte du genre dans les projets de développement ;
- Convention de partenariat avec l'ONU Femmes pour le Maghreb pour l'élaboration de la Stratégie d'Institutionnalisation de l'Intégration du genre dans le secteur de l'eau ;
- Renforcement des attributions du comité genre du département de l'eau pour la prise en compte de la budgétisation sensible au genre dans

le cadre du prêt de politique publique avec le Ministère de l'Economie et des finances du Maroc;

- Intégration du genre dans le projet du Plan National de l'Eau avec l'AFD, l'ONU Femmes et le Ministère de l'Economie et des Finances et son centre d'excellence de la budgétisation sensible au genre ;
- Mesures d'égalité des sexes dans la fonction publiques avec l'ONU femmes Maghreb et le Ministère de la fonction publique.

6- Informations supplémentaires utiles pour soutenir les efforts pour intégrer l'approche du genre.

En vertu de l'approche marocaine en matière des droits de l'homme, et d'après les expériences et les bonnes pratiques cumulées en matière d'intégration du genre dans les lois et les politiques publiques liées à l'environnement, les autorités marocaines souhaitent apporter les propositions suivantes :

- Inciter les pays à mettre en œuvre des stratégies d'institutionnalisation de l'intégration du genre dans les secteurs clés;
- Echanger les bonnes pratiques et les expériences à l'intérieur des pays et entre les pays (Nord-Sud, Sud-Sud et Nord-Nord) ;
- Accompagner les pays pour l'approche genre et la budgétisation sensible au genre ;
- Renforcer le partenariat et la coopération internationale pour l'approche genre, les référentiels et guides nécessaires et pour le renforcement de capacité et intégration du genre dans les projets climat ;
- Faciliter les procédures d'accès aux fonds climat et d'intégration du genre pour une équité Nord-Sud ;
- Encourager, par l'octroi de fonds, l'élaboration de systèmes d'information genre par département et par pays pour une visibilité genre dans les projets pays ;
- Assurer l'intégration systématique du genre dans les actions de lutte contre les effets et impacts des changements climatiques ;
- Finalement l'intégration du genre au niveau de l'expertise genre-climat.